

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la désignation de Madame Caroline GIAUFFRET, deuxième adjoint au Maire, en qualité de présidente de séance, pour mener les débats et soumettre la délibération au vote,

Madame Caroline GIAUFFRET rapporte la délibération suite au retrait de Monsieur le Maire,

Entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2025 qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 275 712,01 euros.
- Et en section d'investissement un déficit de 1 051 691,45 euros.

Elle propose au Conseil Municipal :

D'approuver le compte administratif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés (3 votes contre Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc) :

- D'approuver le compte administratif 2025.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Caroline GIAUFFRET

Adjointe au Maire.